Point fort

Surpopulation Une cellule de Champ-Dollon où s'entassent six détenus. L'exemple type d'un établissement pénitentiaire en manque de place.
LAURENT GUIRAUD

Evolution du taux d'occupation

Dans les trois concordats au jour de relevé, en %

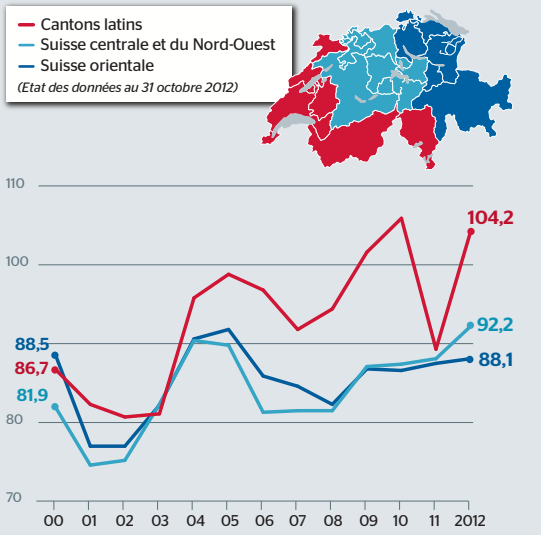

G. LAPLACE. DONNÉES: C. ZUERCHER. SOURCE: OFS, CSFPP

Transférer des prisonniers? Le casse-tête du fédéralisme

Système pénitentiaire Sur le papier, certaines prisons suisses ne sont pas pleines. Dans la pratique, trouver de la place pour les détenus s'avère très compliqué. Enquête

L'essentiel

- **Idée** Face à la surpopulation carcérale, plusieurs criminologues estiment qu'il faudrait généraliser les déplacements de détenus d'un canton à l'autre
- **Obstacle** Il n'existe aucun système centralisé indiquant les taux d'occupation des prisons. Et les règles sont strictes
- **Construction** Plusieurs Cantons, dont Vaud et Genève, prévoient de créer de nouvelles cellules

Caroline Zuercher

Quand on travaille dans un service pénitentiaire romand, mieux vaut aimer le téléphone. Car il n'existe aucun système informatique centralisé permettant de connaître le taux d'occupation des différentes prisons du pays. Si on cherche une place de détention hors de ses frontières, il faut donc appeler tous les services des autres cantons. Qui répondent le plus souvent la même chose: complet.

Face à cette surpopulation carcérale, les Cantons ont décidé de construire. Ces dernières années, précise le conseiller d'Etat genevois Pierre Maudet, la population suisse a augmenté plus rapidement que la capacité carcérale. Mais la construction est-elle la seule réponse? Le criminologue et professeur de droit pénal André Kuhn a jeté un pavé dans la mare, le mois dernier, en soulignant dans la *Tribune de Genève* que d'autres solutions existent. Celle, notamment, de transférer les détenus ailleurs en Suisse. Une solution que son confrère Martin Killias trouve «tout à fait digne d'un examen approfondi».

De tels échanges de prisonniers s'effectuent déjà. Au 29 mai, 115 personnes jugées par les tribunaux vaudois se trouvaient dans un autre canton. A Genève, un quart des quelque 600 détenus en exécution de peine sont «exportés». En 2012, septante-cinq détenus romands ont en outre été transférés en Suisse alémanique. Pour André Kuhn, cette dernière piste devrait être davantage utilisée. Car, selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, le parc pénitentiaire helvétique (tous types de places confondus) comptait exactement 6978 places pour 6599 détenus au 31 octobre 2012 et les taux d'occupation étaient moins importants en Suisse alémanique *(voir l'infographie ci-dessus)*.

Partout, l'alerte rouge

La réponse des autorités est la même des deux côtés de la Sarine: depuis novembre, les chiffres sont repartis à la hausse. «Tous les cantons sont en alerte rouge», résume Sandra Favre de Oliveira, directrice générale de l'Office genevois de la détention. Plus de place nulle part? Pour le savoir, il faut plonger dans les chiffres des trois concordats d'exécution des peines au sein desquels les cantons sont regroupés. Si ces statistiques ne sont pas complètement comparables, elles révèlent quelques cellules disponibles. Et montrent qu'en Suisse alémanique, aucun pénitencier ne dépasse un taux d'occupation de 105%. Mais, sur le terrain, les transferts ne se heurtent pas seulement au fédéralisme. Des règles strictes compliquent encore les choses. Premièrement, les détenus ne sont pas déplacés avant leur jugement, afin de rester à disposition du procureur. Deuxièmement, certaines places sont réservées à certains types de prisonniers. En particulier, un détenu qui purge sa peine ne sera pas installé dans un établissement destiné à la détention avant jugement.

> «On pourrait imaginer de déplacer dans d'autres cantons certains détenus en détention provisoire. Par exemple quand la personne n'attend plus que son procès»
>
> **Blaise Péquignot,** secrétaire général de la Conférence latine des chefs des départements de justice et police

Le Code pénal prévoit en effet qu'il bénéficie de conditions particulières, avec notamment la possibilité de travailler. Dans ces conditions, les fonctionnaires des services pénitentiaires ont aussi intérêt à aimer les casse-tête chinois. Parmi les principaux établissements destinés à l'exécution des peines, ceux de Pöschwies (ZH) et de Bostadel (ZG) affichaient un taux d'occupation de 100% au 30 avril 2013. Au même moment, Thorberg (BE) était plein à 99% et Lenzburg (AG) à 91%. Côté romand, la prison de Bellechasse (FR) connaissait une occupation moyenne de 94,04% durant l'année 2012, les Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO) de 89,99% et la Brenaz (GE) de 99,34%.

Quand on mentionne d'éventuelles disponibilités à Lenzburg, Robert Fraucher, secrétaire du concordat d'exécution des peines pour la Suisse centrale et du Nord-Ouest, répond: «Des rénovations sont en cours. Nous allons donc perdre quelque 50 places dans les deux prochaines années.» Et les EPO? «Les règles du concordat prévoient de ne pas dépasser un taux d'occupation moyen de 90%, afin d'assurer l'entretien et le déplacement des personnes», réagit Blaise Péquignot, secrétaire général de la Conférence latine des chefs des Départements de justice et police.

Deux détenus par cellule?

Rénovations, cellules qui attendent un pensionnaire dans les prochains jours, celles dont l'occupant est momentanément en unité psychiatrique, impossibilité de mélanger les femmes, les mineurs et les hommes... Les portes se ferment partout. Dans le monde carcéral, on ne plaisante pas avec la sécurité. Mais le système ne devrait-il pas être un peu plus flexible? Pour Pierre Maudet, on pourrait assouplir la règle interdisant de placer deux détenus par cellule dans les établissements d'exécution des peines. Il a d'ailleurs déposé une demande en ce sens au Département fédéral de justice et police. Blaise Péquignot ajoute qu'«on pourrait imaginer de déplacer dans d'autres cantons certains détenus en détention provisoire. Par exemple quand l'enquête est terminée et que la personne n'attend plus que son procès.»

André Kuhn va plus loin: «On nous dit qu'il ne faut pas confondre les différents types de détenus, mais c'est ce qui se fait dans plusieurs prisons vaudoises et genevoises. Aujourd'hui, l'établissement de Champ-Dollon affiche un taux d'occupation de plus de 200% et la situation devient dangereuse.» Par solidarité, d'autres Cantons ne devraient-ils pas accepter des prisonniers? «Nous n'allons pas péjorer notre situation en installant des matelas par terre pour résorber celle de Genève. C'est sa responsabilité», répond-on dans un autre canton. Eh oui, l'exécution des peines reste d'abord une affaire cantonale.

Une concertation très difficile entre les établissements

● «Dans la gestion du parc pénitentiaire, il n'y a aucune vision générale», dénonce le criminologue André Kuhn. Sur le terrain, plusieurs responsables admettent qu'aujourd'hui chaque région vit de son côté. «Il n'existe même pas de système centralisé permettant de savoir qui est en prison en Suisse et où, regrette le conseiller d'Etat genevois Pierre Maudet. Un peu d'informations circule au sein des concordats, mais pas au-delà: cela crée des difficultés incommensurables.» Une institution nationale devrait-elle chapeauter le système? Cette question récurrente suscite toujours de l'intérêt, commente Blaise Péquignot, secrétaire général de la Conférence latine des chefs des Départements de justice et police. Mais elle se heurte à des écueils pratiques. Seule avancée: un centre national de formation des gardiens a été créé à Fribourg et l'objectif est de le renforcer.

Aujourd'hui, plusieurs Cantons suisses, dont Vaud et Genève, lancent des projets de construction. A terme, 900 à 1000 nouvelles cellules devraient être créées en Suisse. Dans ce contexte, un groupe de travail national a été mis sur pied pour évaluer les besoins. La question est aussi financière: il s'agit de ne pas trop construire pour ne pas dépenser l'argent inutilement, explique Martin Graf, président de la Commission pour l'exécution des peines et les établissements de détention au sein de la Conférence des directeurs cantonaux de Justice et Police. L'objectif est aussi de justifier les investissements, ajoute un observateur.

«On ne construit, hélas, de nouvelles places de détention que sous la pression de l'urgence, ce qui renchérit les coûts et ne diminue pas les risques de drames», conclut Pierre Maudet. Alors que, pour André Kuhn, «il serait temps de réfléchir aux causes de cette situation: les procureurs envoient trop de monde et pour trop longtemps en prison.»

VCI Contrôle qualité